



AÉROPORTS DE PARIS

Paris, le 24 avril 2015

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R.225-83 du code de commerce, relatives à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2015.

L'assemblée générale des actionnaires d'Aéroports de Paris se tiendra le lundi 18 mai 2015 à 15 heures, à la Maison de la Chimie, 28 bis rue Saint-Dominique 75007 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 27 février 2015 (bulletin n° 25) et au journal Les Echos du 27 février 2015. Un erratum a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 1^{er} avril 2015 (n° 39) - Annonce 1500873 à l'avis de réunion concernant l'assemblée générale ordinaire de la société Aéroports de Paris du 18 mai 2015 paru dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 25 du 27 février 2015 - Annonce n°1500361.

L'avis de convocation, comportant notamment la date de l'assemblée générale, a quant à lui été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 avril 2015 (bulletin n°49).

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans chacun de ces avis.

La brochure de l'avis de convocation et les informations ou documents relatifs à l'assemblée générale, en particulier ceux visés à l'article R. 225-73-1 du code de commerce, peuvent être consultés à l'adresse suivante <http://www.groupe.aeroportsdeparis.fr>

Les documents énumérés à l'article R. 225-83 du code de commerce sont mis en ligne sur le site de la société à l'adresse ci-dessus et tenus à disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et :

- tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonnée à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société à compter de la convocation et au moins pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée générale.

SIÈGE SOCIAL

291 boulevard Raspail - 75675 PARIS CEDEX 14

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 296 881 806 euros - R.C.S. Paris B 552 016 628